

030_2026_FIN

Département des Yvelines
JOUARS-PONTCHARTRAIN

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA**.

Date de la convocation : 3 avril 2026

EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 29
VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA – STOOS – MAGNIER – RAMALHO-CLAUDIO – GAMPACKAT – GUEZENEC – GODIN – ROQUELLE – COSTARD – SUTRA – BOYE – D'ASTA – BOGE – HOURTOLOU – GISQUET – DUBUS – LE PAVEC – LOTODE – DA COSTA – DEFRANCE – FAUCHERY – SEBASTIEN – WINTZENRIETH – DE SAINT POL – METAYER – THOMASSET – DILASSEUR – GOUSSEAU – LYNCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MAGNIER

FINANCES

Débat d'orientations budgétaires 2026

En application de l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et du décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».
Ce rapport fait l'objet d'un débat au conseil municipal et une délibération prend acte de l'existence de ce rapport et de la tenue de ce débat.

Dans le cadre du passage à la M57, l'existence d'un tel rapport persiste. En effet, les dispositions relatives aux métropoles, déjà sous la nomenclature M57, sont considérées comme applicables aux communes qui passent à cette nomenclature. L'article L.5217-10 du code général des collectivités territoriales, inséré dans le chapitre sur la métropole, dispose que « pour l'application de l'article L.2312-1, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ».

Ainsi, l'exigence de rapport reste, seul le délai maximum entre le conseil municipal dans lequel intervient le débat d'orientations budgétaires et le conseil municipal dans lequel intervient le vote du budget change et passe de deux mois maximum à 10 semaines maximum.

A ce titre, il convient que le Conseil municipal débattenne des orientations générales du budget 2026 annexées dans le document « rapport d'orientations budgétaires 2026 ».

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, D.2312-3 et L.5217-10-4 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires ;

Vu la commission finances du mardi 31 mars 2026 ;

030_2026_FIN

Considérant le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026 qui a été présenté ;

→ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable à l'adoption du budget 2026

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance

Patryk MAGNIER



Le Maire

Thomas MENGELLE-TOUYA



Acte exécutoire

Mis en ligne le : **14 AVR. 2026**



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.



commune de **Jouars -
Pontchartrain**

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Rapport de présentation

20-03-2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026 1

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 078-217803212-20260409-030_2026_FIN-BF

Besler
Levrault



Sommaire

1. Contexte économique et financier
 - 1.1 Synthèse mondiale
 - 1.2 Zone euro
 - 1.3 France
2. La Loi de Finances 2026
 - 2.1 Loi de Finances 2026 – Contexte général
 - 2.2 Les principales mesures relatives aux collectivités locales
 - 2.3 Autres mesures budgétaires de la LOF 26 concernant les communes
3. Retour sur 2025 et orientations pour 2026
 - 3.1 Montant total du budget (BP et DM) depuis 2010
 - 3.2 Résultats 2025
 - 3.3 Orientations 2026 – Fonctionnement
 - 3.4 Orientations 2026 - Investissement

Annexes

- Historique chapitres section de fonctionnement depuis 2016
- CCCY : Evolution des dépenses et recettes 2025/2026
- Tableau des effectifs
- Caractéristiques financières prêt Banque des Territoires



commune de **Jouars -
Pontchartrain**

1. Contexte économique et financier

Envoyé en préfecture le 13/04/2026 3

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 078-217803212-20260409-030_2026_FIN-BF



1.1 Synthèse mondiale

Une croissance résiliente

Malgré des tensions commerciales et des contraintes budgétaires fortes, la croissance mondiale s'avère résiliente.

La croissance mondiale devrait atteindre 3,3 % en 2026 et 3,2 % en 2027.

Les investissements dans la technologie, le soutien budgétaire et monétaire, la souplesse du secteur privé sont favorables à la croissance économique.

Il reste toutefois des points de vigilance

- L'inflation diminue mais la pression sur le coût de la vie persiste.
- Les conditions financières se sont assouplies mais les risques sont toujours présents.
- Le commerce et l'investissement reste confrontés à des nombreux obstacles dont les incertitudes politiques et les barrières commerciales.

La croissance économique reste en dessous de la moyenne d'avant pandémie soit 3,2 %.

Néanmoins, le conflit au Moyen-Orient risque de bouleverser durablement toutes les prévisions.

Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	ESTIMATION	PROJECTIONS	
	2025	2026	2027
Production mondiale	3,3	3,3	3,2
Pays avancés	1,7	1,8	1,7
États-Unis	2,1	2,4	2,0
Zone euro	1,4	1,3	1,4
Allemagne	0,2	1,1	1,5
France	0,8	1,0	1,2
Italie	0,5	0,7	0,7
Espagne	2,9	2,3	1,9
Japon	1,1	0,7	0,6
Royaume-Uni	1,4	1,3	1,5
Canada	1,6	1,6	1,9
Autres pays avancés	1,8	2,0	2,1
Pays émergents et pays en développement	4,4	4,2	4,1

1.2 Zone euro

Une croissance en hausse

Le FMI a déclaré qu'il prévoyait une croissance de 1,3 % dans la zone euro en 2026, contre 1,1 % selon les prévisions d'octobre 2025.

L'augmentation des dépenses publiques en Allemagne et la poursuite d'une forte croissance en Irlande et en Espagne devraient permettre à la production de la zone euro d'atteindre 1,4 % en 2027. Le plan de relance Allemand va porter principalement sur les infrastructures, les routes et le numérique.

Il reste tout de même des obstacles dont la faiblesse des investissements et les effets toujours existants du choc du prix de l'énergie dû à la guerre en Ukraine et au conflit au Moyen-Orient. La résurgence de la guerre commerciale des Etats-Unis et des niveaux élevés de dette publique en Europe contribuent aussi à affaiblir la zone euro.

Enfin, le fort investissement envers l'intelligence artificielle crée une bulle sur le marché boursier américain. Une réévaluation de ces marchés pourrait avoir des conséquences sur l'économie mondiale.



1.3 La France

Une croissance promue grâce à l'aéronautique

La croissance française serait de 0,7 % en 2025, elle devrait atteindre 1 % en 2026 grâce à la demande intérieure.

La croissance économique française a été dynamique au troisième trimestre 2025 notamment grâce à l'aéronautique dont le nombre de livraisons devrait continuer d'augmenter dans les prochains trimestres.

Toutefois l'incertitude politique freine cette reprise notamment la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Point d'inflation en baisse

D'après l'estimation provisoire publiée par l'INSEE le mardi 3 février 2026, en janvier 2026, l'inflation s'établit à + 0,3% sur un an

C'est le point inflation le plus bas depuis décembre 2020.

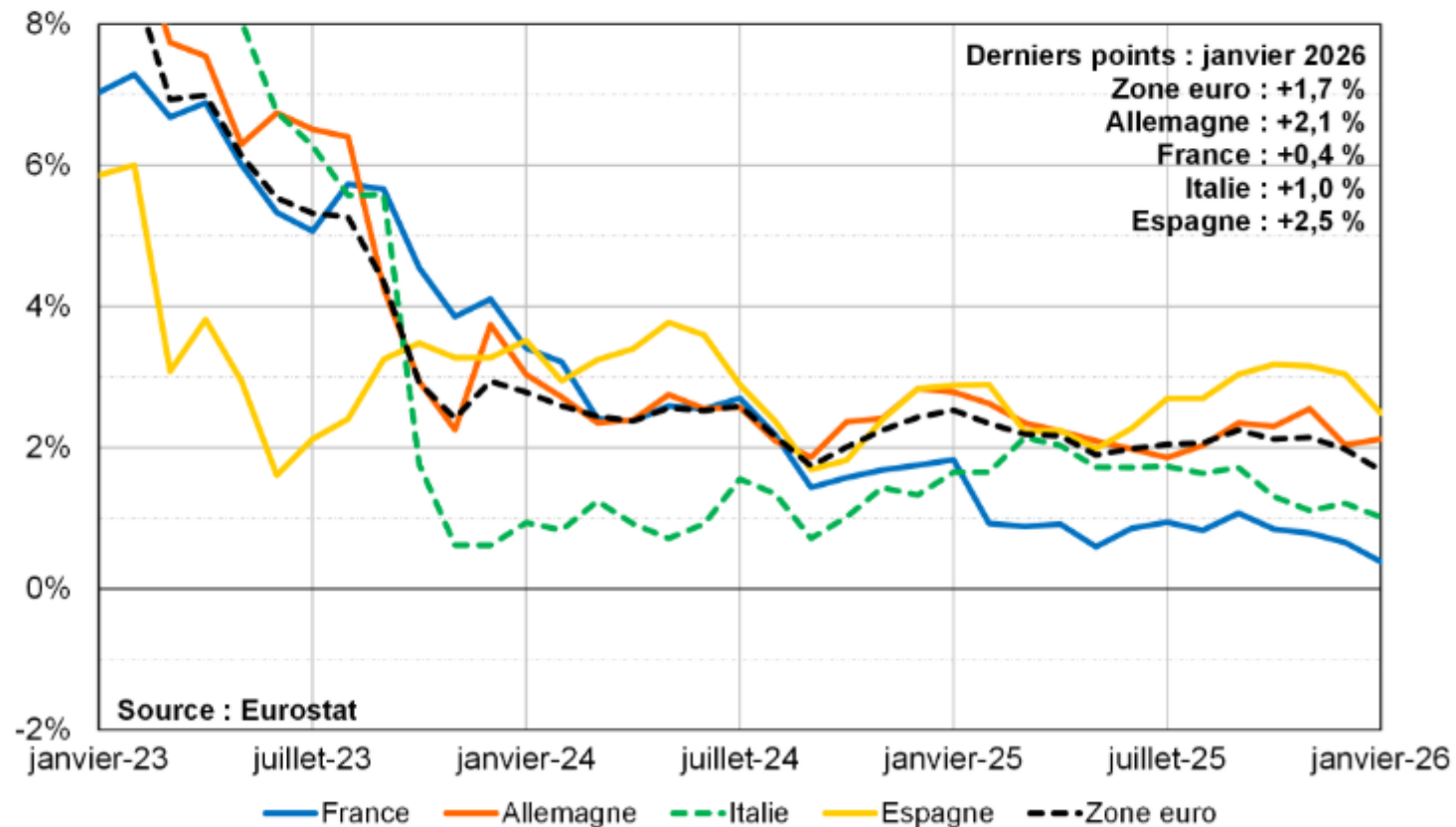
La baisse s'explique par :

- La hausse exceptionnelle en janvier 2025, des prix des crèches (+7,5% sur un mois) mais aussi par la hausse moins spectaculaire des prix des assurances, des prix de santé +2,4 % sur un mois due notamment à la revalorisation des consultations de médecine générale.
- Des prix des produits pétroliers qui avaient eux aussi fortement augmenté en janvier 2025.
- Enfin, cette hausse s'explique surtout par des facteurs saisonniers ponctuels notamment les soldes sur les produits d'habillement. Le repli des produits manufacturés est passé de -0,4% sur un an en décembre 2025 à -1,2% en janvier 2026.

L'inflation en France se situe à un niveau inférieur aux grandes économies de la zone euro. Cet écart est dû à l'ajustement, avec retard, des prix de l'électricité en raison de l'indexation des tarifs réglementés et d'une inflation plus contenue au moment du choc inflationniste.

Inflation totale en zone euro par pays

- glissements annuels de l'IPCH en % -

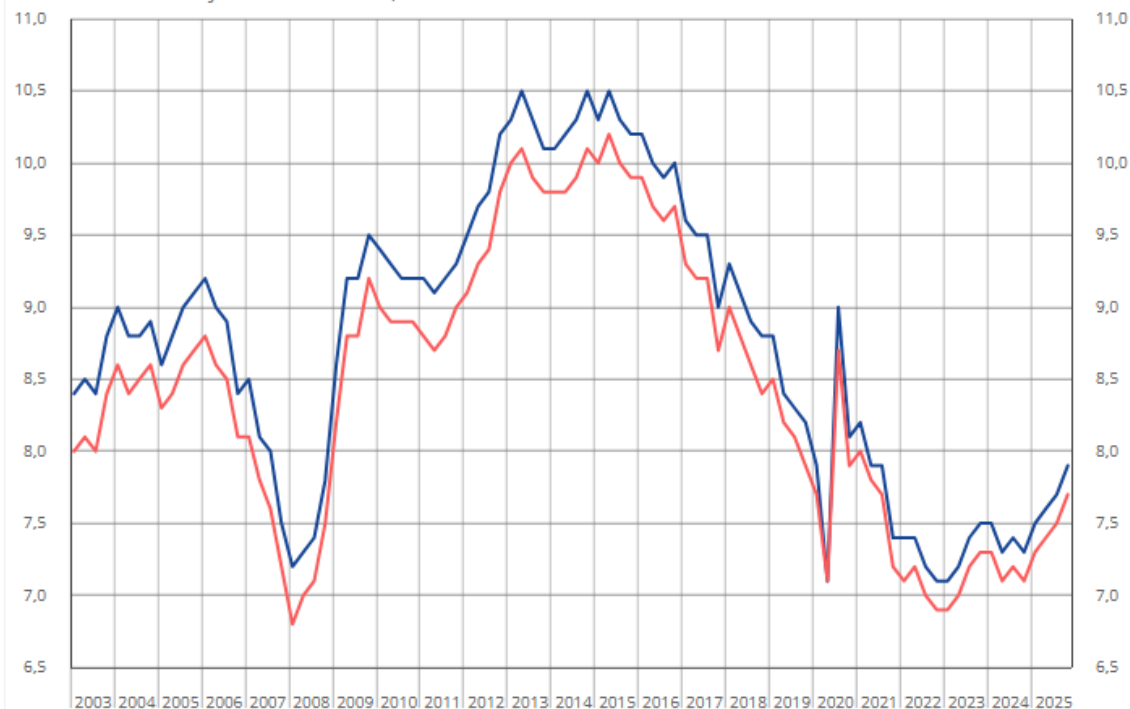


Légère hausse du chômage

Taux de chômage au sens du BIT

— France (hors Mayotte) — France métropolitaine

données CVS en moyenne trimestrielle, en %



Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi.

Au quatrième trimestre 2025, le taux de chômage atteint 7,9 %, en hausse de 0,2 point par rapport au troisième trimestre 2025 portant à 0,6 point sa hausse sur un an.

C'est le chômage des 15-24 ans qui augmente fortement. Sur le quatrième trimestre, celui-ci a augmenté de 2,4 points portant à +2,8 points la hausse sur un an.

Cette évolution s'inscrit dans un mouvement de stabilisation. L'année 2024 était marquée par un point historiquement bas où le taux de chômage était en moyenne de 7,4 %, son niveau le plus faible depuis 1983, égalé seulement en 2008.

Les mesures prises en faveur de l'emploi permettent à la France de conserver une stabilité.

Cette hausse s'inscrit dans un contexte de progression de la population active.

Le niveau d'emploi de 69,4 % est quasi égal à son taux le plus historique mesuré depuis 1975.



commune de **Jouars -
Pontchartrain**

2. La Loi de Finances 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026 9

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 078-217803212-20260409-030_2026_FIN-BF



2.1 Loi de Finances 2026 – Contexte général

Le projet de loi de Finances pour 2026 a été soumis au parlement le 14 octobre 2025 respectant tout juste les soixante-dix jours dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et la voter.

Après deux recours à l'article 49.3 de la Constitution, elle a été adoptée le 2 février 2026. Le Conseil constitutionnel a été saisi à plusieurs reprises entre le 4 et 6 février 2026.

Le 19 février 2026, le Conseil constitutionnel a rendu sa décision. Il a validé la procédure d'adoption et déclaré l'essentiel des dispositions du budget conforme à la Constitution.

Le Conseil constitutionnel a formulé des réserves d'interprétation sur 2 dispositions et 7 dispositions ont été censurées. La loi a été promulguée le 19 février 2026. Elle a été publiée au journal officiel du 20 février 2026.

Le déficit de l'Etat est actuellement chiffré à 134,6 milliards d'euros, la dette publique devrait atteindre plus de 118 % du PIB. La loi de Finances pour 2026 a pour objectif de ramener le déficit à 5 % du PIB en 2026 et sous le seuil des 3 % d'ici 2027.

Pour ce faire, la LOF 2026 souhaite redresser les comptes publics par une hausse des recettes fiscales et une baisse des dépenses de l'Etat, hors Défense nationale.

Mesures touchant les particuliers

- Le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation.
- Les APL et bourses étudiantes sont maintenues.
- Le repas à 1 € est étendu à l'ensemble des étudiants.
- Le plafond des dons est doublé passant de 1 000 € à 2 000 €.
- La contribution différentielle sur les hauts revenus est reconduite. Cette contribution permet d'imposer un taux moyen minimum de 20 % pour les 24 000 foyers les plus aisés.

Mesures en faveur du logement

- Un nouveau dispositif d'investissement locatif est mis en place pour inciter les particuliers à acheter un logement pour ensuite le louer à des prix abordables.
- Le dispositif « Ma PrimeRénov » sera réouvert à l'ensemble des propriétaires.
- La charge financière imposée aux organismes habitations à loyer modéré (HLM) est abaissée.

Mesures touchant les entreprises

- La contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises est prolongée en 2026.
- L'exonération des droits de mutation à titre gratuit est davantage encadrée.
- La réduction d'impôt sur le revenu concernant les jeunes entreprises innovantes et certains dispositifs d'investissement sont prolongés.
- La baisse de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est annulée.

Les dépenses de l'Etat

- La LOF 26 prévoit de ralentir la hausse des dépenses publiques. L'effort pèsera principalement sur la maîtrise des dépenses de l'Etat, celles-ci s'élèveront à près de 501 milliards en 2026.
- Des économies seront opérées au niveau de plusieurs ministères.
- Plusieurs programmes dont notamment le Fonds vert et le programme d'investissement France 2030 voient leur progression freinée
- La défense est une exception, il bénéficiera de 6,5 milliards supplémentaires.

2.2 Les principales mesures relatives aux collectivités locales

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau de 2025.

- Stabilisation à 27 milliards, sans indexation sur l'inflation, ce qui représente un manque à gagner de 350 millions pour les communes.
- Rétablissement d'une part régionale de DGF.

Les taux de taxes d'habitation et de taxes foncières ne seront plus liés. Ainsi les communes pourront augmenter la taxe d'habitation sans augmenter la taxe foncière. Les résidents à l'année ne seront pas pénalisés.

L'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée qui vise à l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi est prolongée jusqu'à fin 2026.

L'expérimentation de la recentralisation du financement du revenu de solidarité active conduite dans trois départements est prolongée jusqu'à fin 2031.

DILICO

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales initié en 2025 et reconduit en 2026.

L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions €.

Initialement prévu à 2 milliards, les communes sont exemptées, soit une baisse attendue de 260 millions €.

Les modalités de remboursement du DILICO sont identiques à celles énoncées lors de la LOF 2025.

Une prime annuelle de 500 € est instaurée pour les maires.

Dotation élu local : + 59 millions €.

Un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant **d'émeutes** et un **fonds de mutualisation** pour les indemniser est créé.

2.3 Autres mesures budgétaires de la LOF 26 concernant les communes

La taxe générale sur les activités polluantes dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré va augmenter jusqu'en 2030.

Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, cette baisse pourra atteindre – 66 % dans certaines communes. Il y aura 240 communes bénéficiaires de la DCRTP contre 1 526 en 2025.

Baisse des contributions aux agences de l'eau et de l'habitat : moins 790 millions €.

Hausse du taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales entraînera environ 1,2 millions € de dépenses supplémentaires pour les collectivités territoriales.

Fusion prévue en 2027 de la taxe sur les logements vacants (TLV) en zone tendue et la taxe sur les logements vacants (THLV) en zone non tendue.

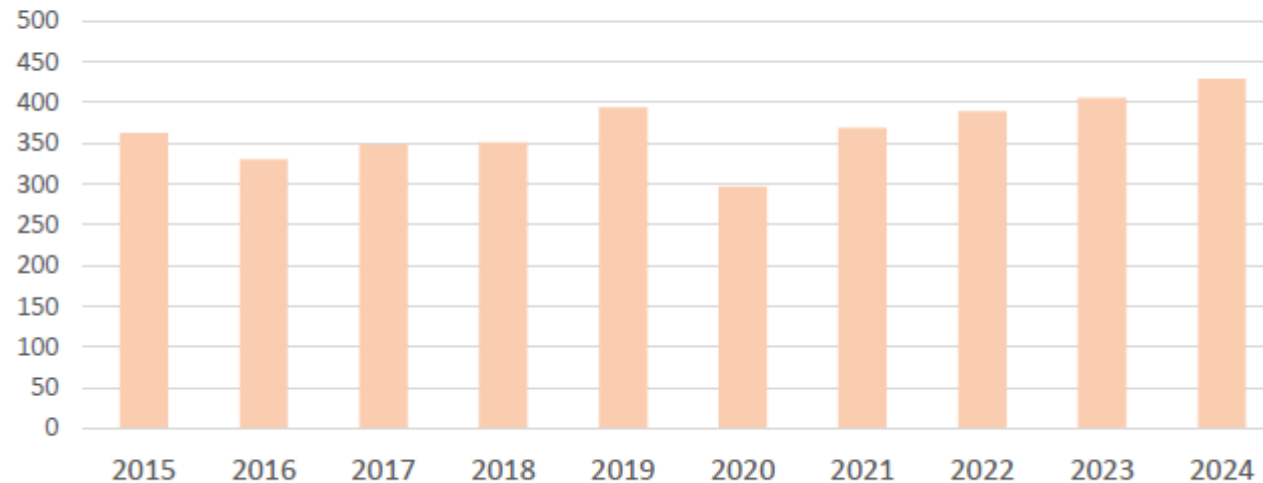
Taxe d'Aménagement

- Versement d'un acompte pour les projets dont le seuil est au minimum de 3 000 m².
- Les commerces (magasins et boutiques) de centre-ville pourront bénéficier de l'exonération facultative en faveur des commerces de moins de 400 m².
- Les logements sociaux pourront bénéficier d'exonérations pour les annexes (cave et garage).

Impacts pour le CNFPT

Un amendement visant à plafonner la cotisation affectée au CNFPT a été introduit par la LOF 2026. Cette mesure représenterait une ponction de l'ordre de **45 millions d'euros** sur le budget du CNFPT en 2026. Ce changement entraînera une baisse du financement pour les collectivités des formations et des apprentis.

Montant des cotisations des collectivités locales en M€

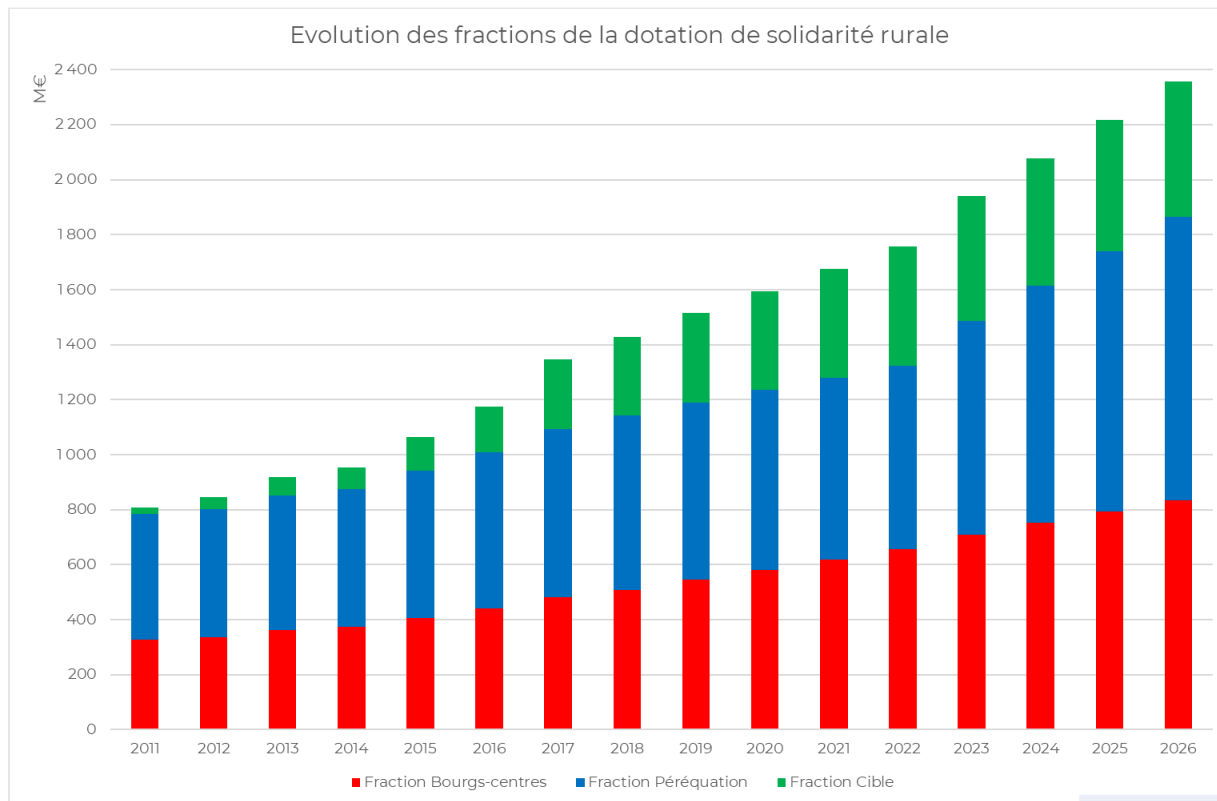


Source : comptes du C.N.F.P.T. (retraités pour 2023 et 2024)



Evolution de la Dotation de Solidarité Rurale

Reconduction de l'augmentation de la fraction péréquation



© La Banque Postale

Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA

Les collectivités ont obtenu le maintien, dans l'assiette du FCTVA, des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques.

En revanche, les EPCI à fiscalité propre vont subir un décalage d'un an du FCTVA, soit un coût de trésorerie estimé à environ 700 M€.

« Fonds vert » Article 148 et État B

Le **Fonds Vert** visant à soutenir les collectivités dans les projets de transition écologique a subi une baisse de crédits. (Il est divisé de moitié par rapport à N-1).

Cette baisse est estimée à 313 millions €.

Programme	Année	Dotation (en M€)	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
380 : Fonds d'accélération de la transition écologique	2026	<u>LFI 2026</u>	0,837 Md€ (-0,312 Md€ par rapport à la LFI 2025) dont 100 M€ sur les PCAET et 20 M€ pour voies navigables de France (VNF)	1,070 Md€
	2025	<u>LFI 2025</u>	1,150 Md€	1,124 Md€
	2024	<u>Loi de finances de fin de gestion pour 2024</u>	1,599 Md€	0,629 Md€
		<u>Décret du 21 février 2024</u>	1,999 Md€	0,694 Md€
		<u>LFI 2024</u>	2,499 Md€	1,124 Md€
	2023	<u>Loi relative aux résultats de la gestion 2023</u>	1,999 Md€	0,302 Md€
<u>LFI 2023</u>		2,000 Md€	0,500 Md€	



commune de **Jouars -
Pontchartrain**

3. Retour 2025 et orientations 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026¹⁷

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 078-217803212-20260409-030_2026_FIN-BF



3.1 Montant total du budget (BP et DM) depuis 2010

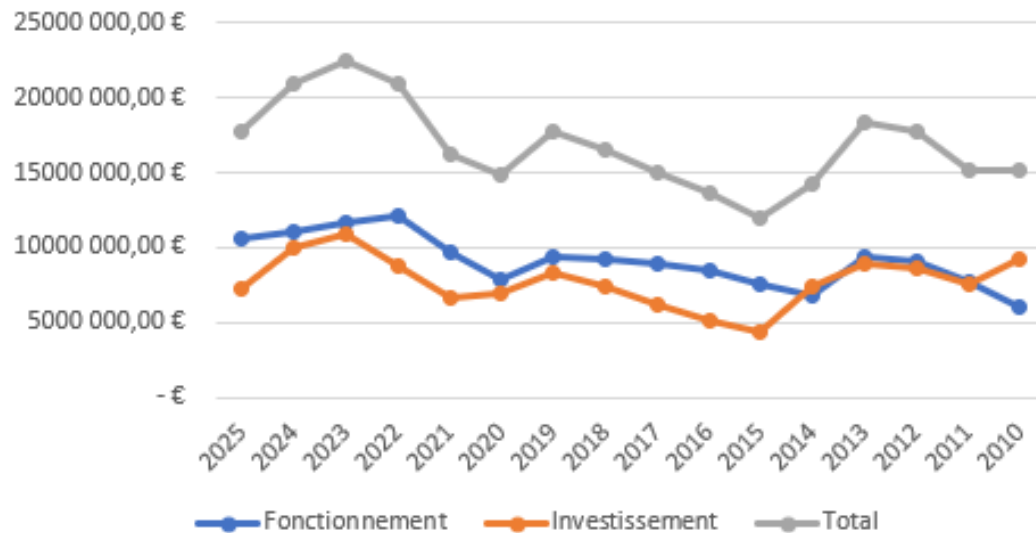
2025

Fonctionnement : 10 600 848,08 €

Investissement : 7 224 587,56 €

TOTAL : 17 825 435,64 €

Evolution prévision budgétaire



	Fonctionnement	Investissement	Total
2025	10 600 848,08 €	7 224 587,56 €	17 825 435,64 €
2024	11 035 839,45 €	9 963 778,76 €	20 999 618,21 €
2023	11 660 205,96 €	10 842 114,62 €	22 502 320,58 €
2022	12 133 761,50 €	8 803 315,99 €	20 937 077,49 €
2021	9 636 323,52 €	6 648 687,36 €	16 285 010,88 €
2020	7 818 420,72 €	6 995 303,37 €	14 813 724,09 €
2019	9 431 592,29 €	8 274 993,36 €	17 706 585,65 €
2018	9 187 880,11 €	7 419 235,14 €	16 607 115,25 €
2017	8 916 777,78 €	6 135 401,51 €	15 052 179,29 €
2016	8 402 134,73 €	5 187 274,20 €	13 589 408,93 €
2015	7 600 850,44 €	4 314 407,78 €	11 915 258,22 €
2014	6 861 564,82 €	7 462 421,38 €	14 323 986,20 €
2013	9 430 087,41 €	8 955 315,60 €	18 385 403,01 €
2012	9 156 544,02 €	8 651 754,83 €	17 808 298,85 €
2011	7 648 289,54 €	7 546 920,81 €	15 195 210,35 €
2010	5 989 534,88 €	9 199 706,29 €	15 189 241,17 €

3.2 Résultats 2025

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	Dépenses	5 497 822,41 €	5 191 542,70 €	5 130 445,26 €	5 668 847,75 €	6 419 194,64 €	7 666 198,90 €	8 067 320,95 €	7 056 893,01 €
	Recettes	6 785 112,57 €	6 322 627,07 €	6 535 730,74 €	6 664 754,64 €	6 676 310,98 €	8 039 437,76 €	8 256 940,61 €	7 860 837,22 €
	Résultat N-1	3 392 224,42 €	3 393 499,29 €	1 966 946,66 €	3 000 727,52 €	5 278 845,71 €	4 660 593,44 €	3 930 288,24 €	3 320 469,66 €
	Total recettes	10 177 336,99 €	9 716 126,36 €	8 502 677,40 €	9 665 482,16 €	11 955 156,69 €	12 700 031,20 €	12 187 228,85 €	11 181 306,88 €
Résultat de fonctionnement		4 679 514,58 €	4 524 583,66 €	3 372 232,14 €	3 996 634,41 €	5 535 962,05 €	5 033 832,30 €	4 119 907,90 €	4 124 413,87 €
	Résultat de fonctionnement "brut"	1 287 290,16 €	1 131 084,37 €	1 405 285,48 €	995 906,89 €	257 116,34 €	373 238,86 €	189 619,66 €	803 944,21 €
Investissement	Dépenses	3 313 064,50 €	2 487 979,56 €	3 833 656,06 €	1 859 424,86 €	1 743 963,76 €	2 007 432,28 €	4 988 576,16 €	2 624 915,96 €
	Déficit Investissement N-1	688 782,32 €	1 376 640,36 €	1 112 928,90 €	795 203,09 €	1 435 486,36 €	2 194 713,90 €	1 728 753,03 €	1 255 201,86 €
	Total dépenses	4 001 846,82 €	3 864 619,92 €	4 946 584,96 €	2 654 627,95 €	3 179 450,12 €	4 202 146,18 €	6 717 329,19 €	3 880 117,82 €
	Recettes	2 630 176,28 €	2 751 691,02 €	4 151 381,87 €	1 143 457,83 €	984 736,22 €	2 473 393,15 €	5 462 127,33 €	3 708 163,88 €
	Excédent Investissement N-1								
	Total recettes	2 630 176,28 €	2 751 691,02 €	4 151 381,87 €	1 143 457,83 €	984 736,22 €	2 473 393,15 €	5 462 127,33 €	3 708 163,88 €
Résultat d'Investissement		-682 888,22 €	263 711,46 €	317 725,81 €	-715 967,03 €	759 227,54 €	465 960,87 €	473 551,17 €	1 083 247,92 €
Reste A Réaliser	Dépenses	1 391 267,71 €	2 934 583,81 €	1 249 773,74 €	464 767,41 €	680 621,55 €	2 334 374,54 €	1 349 439,90 €	949 414,38 €
	Recettes	1 481 989,24 €	1 489 875,71 €	1 673 472,21 €	1 906 740,44 €	1 999 966,84 €	2 959 583,51 €	1 804 853,97 €	1 228 715,10 €
Resultat Cumulé Fonctionnement		4 679 514,58 €	4 524 583,66 €	3 372 232,14 €	3 996 634,41 €	5 535 962,05 €	5 033 832,30 €	4 119 907,90 €	4 124 413,87 €
Affectation au 1068		-1 280 949,01 €	-2 557 637,00 €	-371 504,62 €	-69 197,09 €	- 875 368,61 €	- 1 103 544,06 €	- 799 787,79 €	
Résultat cumulés		3 398 565,57 €	1 966 946,66 €	3 000 727,52 €	3 927 437,32 €	4 660 593,44 €	3 930 288,24 €	3 320 120,11 €	4 124 413,87 €

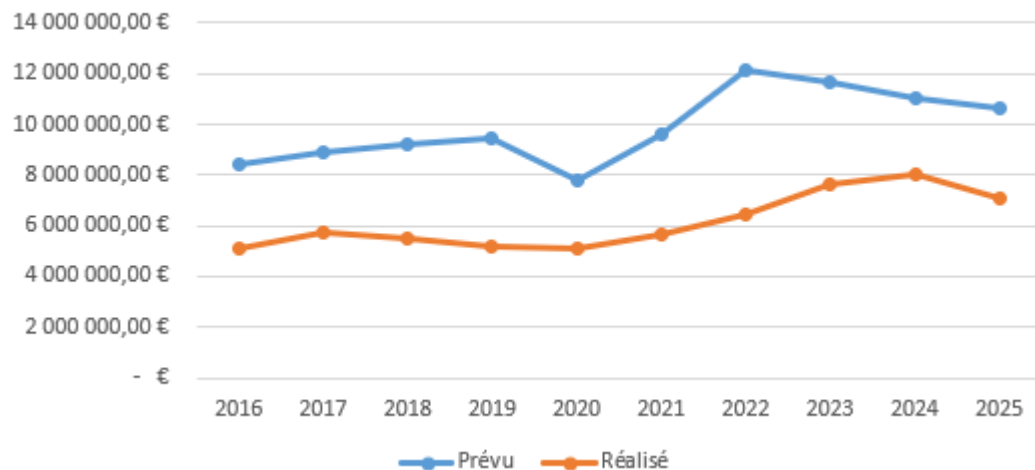
En 2025, l'investissement est excédentaire. Depuis 2018, il était déficitaire. Il faut noter que les engagements pluriannuels n'apparaissent pas dans le résultat de fin d'année.

Atterrissage
 SYNTHESE BUDGETAIRE ET BILAN 2025

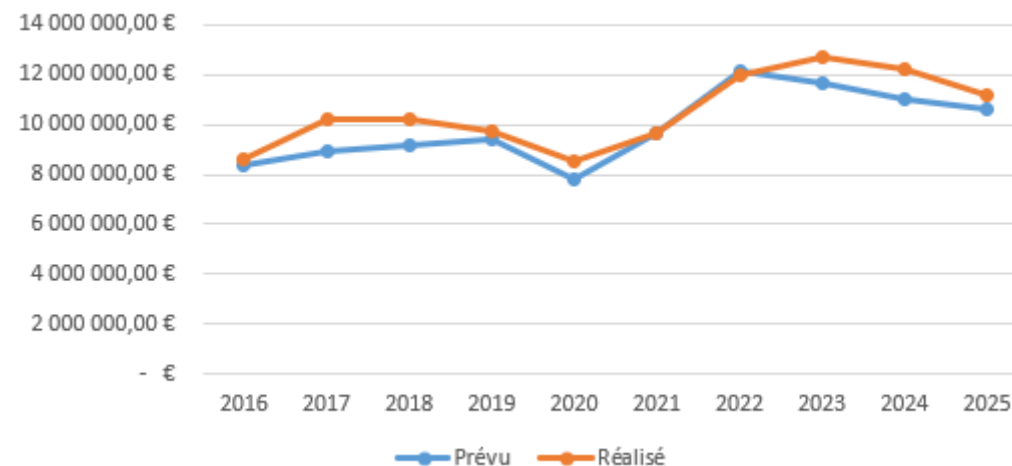
FONCTIONNEMENT	PREVU 2025 BP + DM	REALISÉ Titres et Mdts émis en 2025	CA 2025	RAR	Total CA + RAR	Résultat Réel	Proposition d'affectation du résultat 2025
Total Dépenses	10 600 848,08 €	7 056 893,01 €	7 056 893,01 €				
Recettes hors résultat N-1	7 280 378,42 €	7 860 837,22 €	7 860 837,22 €				
Résultat N-1	3 320 469,66 €		3 320 469,66 €				
Total recettes	10 600 848,08 €		11 181 306,88 €				
Résultat de fonctionnement		803 944,21 €	4 124 413,87 €		4 124 413,87 €	4 124 413,87 €	4 124 413,87 €
INVESTISSEMENT							
Total Dépenses	7 224 587,56 €	2 624 915,96 €	3 880 117,82 €	949 414,38 €	4 829 532,20 €		
Dont déficit investissement N-1	1 255 201,86 €		1 255 201,86 €				
Total Dépenses							
Total Recettes	7 224 587,56 €	3 708 163,88 €	3 708 163,88 €	1 228 715,10 €			
Réserves de fonct N-1							
Excédent Invest N-1							
Total recettes	7 224 587,56 €		3 708 163,88 €	1 228 715,10 €	4 936 878,98 €		
Résultat d'Investissement		1 083 247,92 €	-171 953,94 €	279 300,72 €	107 346,78 €		

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2016

Évolution des Dépenses de fonctionnement



Évolutions des Recettes de fonctionnement



En 2025 le résultat de fonctionnement de 803 944,21 €, il était de 189 619,66 € en 2024 soit une augmentation de 614 324,55€.

Principaux points relatifs à l'évolution de la section de fonctionnement

Evolution à la baisse des recettes de fonctionnement 2025 / 2024 : - 9,00 %


- Chapitre 013 Atténuation de charge (remboursement sur rémunérations du personnel et charges sécurité sociale) : Les recettes ont diminué en 2025 de 37,83 % toutefois, la réalisation reste supérieure à la prévision (+20 476,55 €).
- Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses : Ces recettes font partie des ressources propres de la collectivité. La recette perçue en 2025 est supérieure de 182 325 € par rapport au prévisionnel. L'augmentation déjà constatée en 2024 par rapport à 2023 (+13,96 %) s'est maintenue en 2025 avec une hausse de 11,13 %.
- Chapitre 73 Impôts et taxes : Les recettes de ce chapitre sont en augmentation par rapport à 2024 (+2,18 %) toutefois depuis 2022, le dynamisme de cette recette est en forte diminution. Deux facteurs expliquent cette perte de dynamisme :
 - Des bases fiscales peu revalorisées,
 - Des droits de mutation en perte de vitesse.
 - Taux fiscaux inchangés depuis 2017.
- Chapitre 74 Dotations et participations : Ces recettes sont en augmentation en 2025 (+17,23 %). Cela s'explique principalement par la hausse de la perception des dotations de la CAF (+ 19 151 €), du FCTVA (+ 13 567 €) et l'encaissement d'une nouvelle recette liée au service public de la petite enfance de 20 328 €.

Evolution des dépenses de fonctionnement 2025 / 2024 : - 14,32 %

- Chapitre 011 Charges à caractère général : Après une très forte augmentation entre 2023 et 2022 à + 16,67 %, la hausse s'est ralentie en 2024 par rapport à 2023 (+1,74 %). Cette tendance s'est confirmée en 2025 avec une baisse de 6,04 %. Un suivi budgétaire de plus en plus rigoureux des services explique ce résultat ainsi qu'une stabilisation de la dynamique inflationniste.
- Chapitre 012 Charges de personnel : L'augmentation des dépenses de personnel depuis 2023 se stabilise progressivement. La réalisation de ces dépenses est de plus en plus corrélée avec la prévision, par ailleurs, la majorité des postes est pourvue.
- Chapitre 014 Atténuation de produits : La dépense réalisée en 2025 a baissé de - 1,18 % par rapport à 2024. Cela s'explique par la prise en charge par la CCCY du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) provisionné à 250 000 €.
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : Les charges de ce chapitre ont baissé de 27,76 %. Le versement d'une subvention de 100 000 € au CCAS au lieu des 240 000 € prévus (fermeture de la RPA) ainsi que le non-versement de la subvention au budget annexe développement économique (budget à l'équilibre) (50 000 € inscrit au BP) expliquent cette baisse.

3.3 Orientations 2026 - Fonctionnement

Recettes

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 
ID : 078-217803212-20260409-030_2026_FIN-BF

- Chapitre 013 Atténuation de charge (remboursement sur rémunérations du personnel et charges sécurité sociale) : La prévision serait de 58 000 €. Elle est en légère augmentation par rapport à celle de 2025 (50 884,42 €) mais en dessous du réalisé 2025 (+18,72 % par rapport au BP 2026).

- Chapitre 042 travaux en régie et amortissement des subventions : Le montant de ces recettes est en augmentation par rapport à 2025 (+ 99 000 €). Cela est dû notamment à l'accroissement des amortissements de subventions passant de 11 000 € à 120 000 €. La collectivité doit réaliser un travail de rattrapage des amortissements de subvention des années passées.

- Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses : Les recettes attendues 1 059 125 € se rapprochent du réalisé 2025 (1 279 613,42 €). Les recettes de refacturation au CCAS sont en recul, 45 000 € prévues en 2026 contre 199 466,98 € réalisées en 2025. Cela résulte de la réduction du nombre d'agents au CCAS mais aussi de la refacturation exceptionnelle en 2025 des fluides de la RPA depuis 2022.

- Chapitre 73 Impôts et taxes : Les recettes prévues en 2026, 5 350 728,41 € sont proches de celles reçues en 2025 soit 5 374 388 €.

- Chapitre 74 Dotations et participations : Les dotations de l'Etat sont en baisse notamment le DC RTP (la dotation compensant les pertes liées à la réforme de la taxe professionnelle) dont la recette serait de 9 000 € en 2026 , était de 9 423 € en 2025 contre 42 225 € en 2024.

Sur ce chapitre, la prévision est de 588 885 € contre 748 564 € en 2025.

- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : La commune compense en partie la baisse des recettes de l'Etat par l'augmentation de ses ressources directes. Le réalisé 2025 est de 141 606,98 € et 94 700 € sont attendus en 2026.

Sur ce chapitre seront encaissés les loyers communaux, locations de salles et les remboursements d'assurance.

La fiscalité

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 078-217803212-20260409-030_2026_FIN-BF

	2020	2021	2022	Projection 2023*	Etat 1259 2023	Projection 2024**	Etat 1259 2024	Projection 2025***	Etat 1259 2025	Projection 2026**
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires										
Nombre de logements concernés			164				141			
Base réelle (état 1288 TH)		605062	640 325,00 €	685 788,08 €	685 788,00 €	712 533,73 €	820 200,00 €	834 143,40 €	771 800,00 €	784 920,60 €
Taux		12,15%	12,15%	12,15%	12,15%	12,15%	12,15%	12,15%	12,15%	12,15%
Produit attendu (73111)		73 515,03 €	77 799,49 €	83 323,25 €	83 323,24 €	86 572,85 €	99 654,30 €	101 348,42 €	93 773,70 €	95 367,85 €
Taxe foncière bâtie										
Base effective d'imposition N-1		10 172 019,00 €	10 224 723,00 €							
Base prévisionnelle		10 185 000,00 €	10 724 000,00 €	11 474 680,00 €	11 561 000,00 €	12 011 879,00 €	12 182 000,00 €	12 389 094,00 €	12 519 000,00 €	12 731 823,00 €
Taux		31,52%	31,52%	31,52%	31,52%	31,52%	31,52%	31,52%	31,52%	31,52%
Produit attendu (73111)		3 210 312,00 €	3 380 204,80 €	3 616 819,14 €	3 644 027,20 €	3 786 144,26 €	3 839 766,40 €	3 905 042,43 €	3 945 988,80 €	4 013 070,61 €
Taxe foncière non bâtie										
Base effective d'imposition N-1		58 293,00 €	58 376,00 €							
Base prévisionnelle		57 800,00 €	60 000,00 €	64 200,00 €	64 600,00 €	67 119,40 €	67 800,00 €	68 952,60 €	68 300,00 €	69 461,10 €
Taux		84,48%	84,48%	84,48%	84,48%	84,48%	84,48%	84,48%	84,48%	84,48%
Produit attendu (73111)		48 829,44 €	50 688,00 €	54 236,16 €	54 574,08 €	56 702,47 €	57 277,44 €	58 251,16 €	57 699,84 €	69 461,94 €
Sous-total TF et TFNB										
		3 259 141,44 €	3 430 892,80 €	3 671 055,30 €	3 698 601,28 €	3 842 846,73 €	3 897 043,84 €	3 963 293,59 €	4 003 688,64 €	4 082 532,55 €
Variation sur prévisionnel			171 751,36 €	240 162,50 €	27 545,98 €	144 245,45 €	54 197,11 €	66 249,75 €	40 395,05 €	78 843,91 €
TH Résidences secondaires		91 145,00 €	76 015,00 €	83 323,25 €	83 323,24 €	86 572,85 €	99 654,30 €	101 348,42 €	93 773,70 €	95 367,85 €
Allocations compensatrices (74834)		8 574,00 €	10 462,00 €	10 462,00 €	10 525,00 €	10 525,00 €	11 477,00 €	11 477,00 €	35 181,00 €	35 181,00 €
DCRTP (748313)		54 090,00 €	54 090,00 €	54 090,00 €	54 090,00 €	54 090,00 €	51 732,00 €	54 090,00 €	11 479,00 €	11 479,00 €
FNGIR		112 596,00 €	112 596,00 €	112 596,00 €	112 596,00 €	112 596,00 €	112 596,00 €	112 596,00 €	112 596,00 €	112 596,00 €
Coefficient correcteur		508 375,00 €	536 956,00 €	550 000,00 €	578 864,00 €	580 000,00 €	609 956,00 €	580 000,00 €	626 828,00 €	628 828,00 €
TOTAL PRODUIT FISCAL		4 033 921,44 €	4 221 011,80 €	4 481 526,55 €	4 537 999,52 €	4 686 630,58 €	4 782 459,14 €	4 822 805,01 €	4 883 546,34 €	4 965 984,41 €
Prévision article 73111 :		3 858 661,44 €	4 043 863,80 €	4 304 378,55 €	4 360 788,52 €	4 509 419,58 €	4 606 654,14 €	4 644 642,01 €	4 724 290,34 €	4 806 728,41 €
Evolution du produit N/N-1 :				260 514,75 €		148 631,06 €	245 865,62 €	37 987,87 €	117 636,20 €	82 438,07 €

Le mécanisme de revalorisation des bases, indexé sur l'inflation est annoncé à 1,7 %.

Sans augmentation de taux, le produit attendu s'élèverait à 4 082 532,55 €, soit un total prévisionnel pour l'article 73111 de 4 806 728,41 €.

Dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 Charges à caractère général : Le montant prévu en 2026 serait de 2 027 184 €.

Les services ont dépensé 1 437 190,92 €, pour une prévision de 1 897 596 € soit une diminution de 24 %. L'objectif de réduction attendu en 2025 est atteint et une perspective similaire est attendue pour 2026.

- Chapitre 012 Charges de personnel : La prévision est de 4 919 160 € pour une réalisation de 4 231 370,47 €. Cet accroissement est dû au Glissement Vieillesse Technicité, c'est-à-dire à l'évolution de la masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents. Dans cette prévision sont inscrits les hausses de cotisations et les nouvelles dépenses (Hausse prévue pendant 4 ans des cotisations CNRACL).

- Chapitre 014 Atténuation de produits : La prévision est de 255 000 €, en 2025 421 092 € ont été dépensés.

Sur ce chapitre est prévu seulement l'attribution de compensation à la CCCY. Lors du vote de la LOF 26, les communes ont été affranchies du DILICO, la dépense n'est donc pas prévue. Par ailleurs, c'est la CCCY qui réglera le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

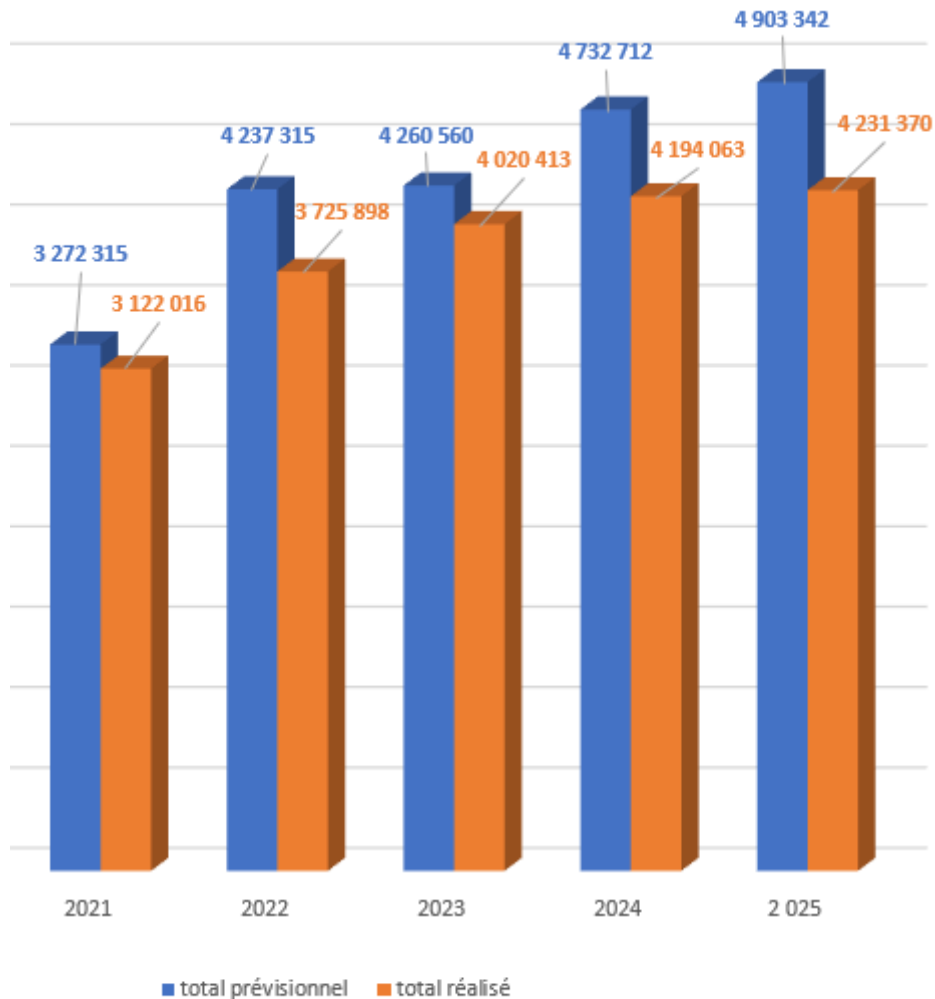
- Chapitre 042 travaux en régie et amortissement des subventions : Une augmentation de 100 000 € est prévue par rapport à 2025 pour continuer le travail sur le rattrapage des immobilisations non saisies des années passées.

Le montant prévu au BP 2026 est de 500 000 €.

- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : Le montant prévu en 2026 est de 691 056 €, soit une augmentation de 9,63 % par rapport au réalisé 2025. Cette hausse est principalement due à la majoration de l'indemnité des élus, aux besoins de formation des nouveaux élus et à l'augmentation des cotisations.

- Chapitre 66 Charges financières : La commune a prévu de signer un prêt avec la Banque Des Territoires pour l'achat de la halle des saveurs. La BDT a déjà fourni une promesse signée, 10 000 € d'intérêts et de frais sont prévus sur ce chapitre.

Les charges de personnel



Principales hausses des cotisations en 2026 / 2025

CNRACL (Caisse de retraite des agents titulaires) + 50 000 € (12 % d'augmentation d'ici 2028)

Cotisation vieillesse (agents contractuels et élus) + 300 €

IRCANTEC (Régime de retraite complémentaire des agents contractuels et des élus) + 900 €

Indemnités élus + 5 200 €

Nouvelles dépenses en 2026 / 2025

En 2026, la commune participera, pour les agents affiliés, aux coûts de la mutuelle (15 €/agent/mois).

Le SMIC sera réévalué + 9 500 €

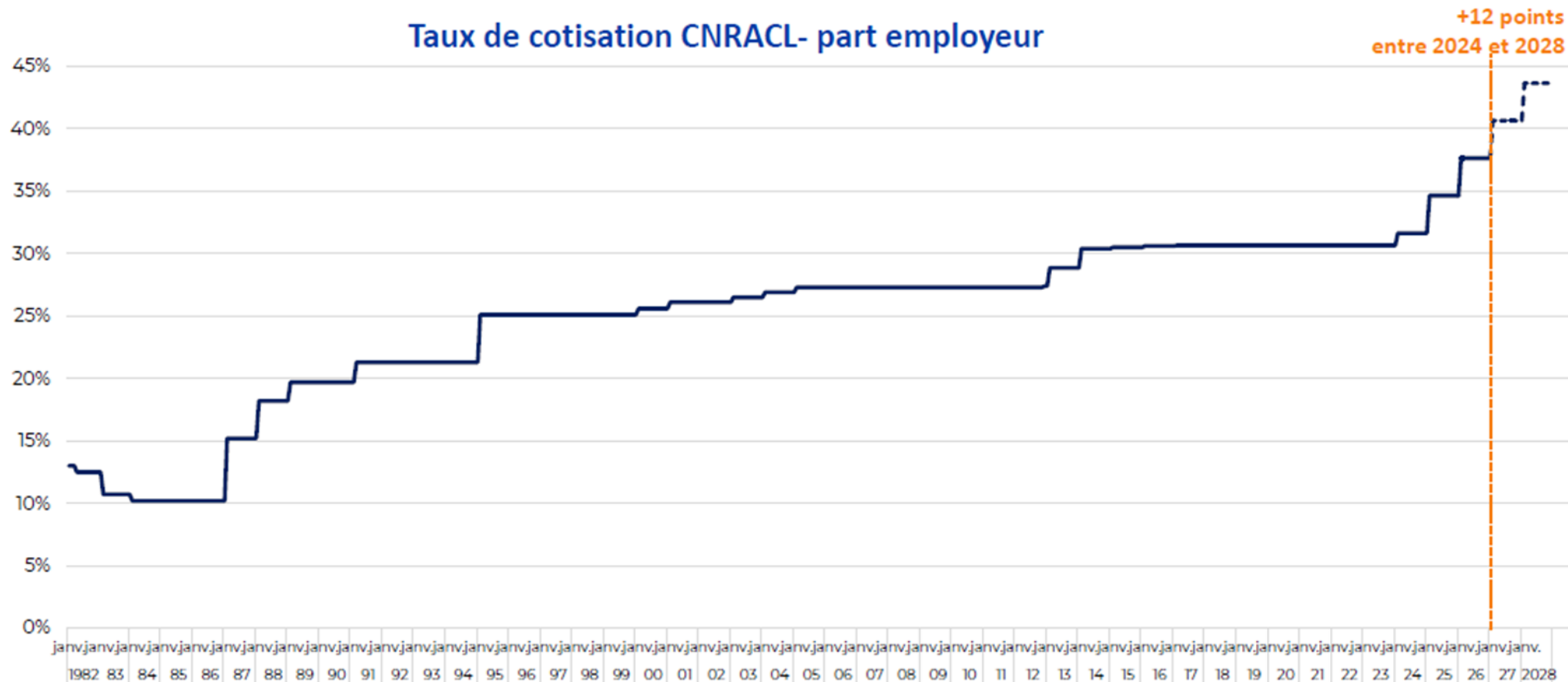
Formations obligatoires à renouveler (conduite en sécurité pour le service technique, Police Municipale, premiers secours, mise en sécurité) + 13 262 €

Emplois contractuel pour l'été pour les espaces verts + 17 000 €

Elections municipales



Augmentation des cotisations de la C.N.R.A.C.L



**+12 points
entre 2024 et 2028**

© La Banque Postale

3.4 Orientations 2026 - Investissement

Recettes

La prévision des recettes d'investissement sera en baisse de 1 334 420 € par rapport à 2025.

- Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves : Ce chapitre connaît une forte chute due aux baisses des recettes de la Taxe sur l'Aménagement, 29 760,54 € encaissés en 2025 et 28 000 € prévus pour 2026. Pour comparaison, 73 466 € ont été perçus en 2024.

Les services de l'Etat ont modifié le circuit d'encaissement de cette taxe, ce qui a occasionné un retard de perception qui devrait se résorber dans les années à venir.

- Chapitre 13 Subvention d'investissement : 1 628 715,10 € seraient prévus en 2026 contre 2 225 575,44 € en 2025.

Excepté, les 400 000 € obtenus auprès de la Région pour le financement de l'opération de l'Agrandissement de JP3, le reliquat des recettes inscrites sont des restes à réaliser pour 1 228 715,10 €.

La commune a effectué un travail de rattrapage de l'encaissement des subventions des années passées, le montant des restes à réaliser diminue donc chaque année.

- Chapitre 16 Emprunts et des dettes assimilés : Sur ce chapitre serait inscrit, le prêt pour l'achat de la halle des saveurs, à hauteur de 505 000 €.

Dépenses

VOIRIE

670 000 € sont prévus pour

- L'adaptation de parkings PMR.
- L'aménagement du carrefour de la RD15, situé à l'avenue du château et de la route de Chennevières, en carrefour avec caméra pour contrôle de la vitesse.
- L'enfouissement d'une partie des réseaux rue Saint-Louis et rue de Neauphle.

VOIES DOUCES

124 000 € seront inscrits pour la réalisation du dernier tronçon de la route départementale 23.

AIRE DE JEUX

Un montant de 50 000 € serait prévu pour la réalisation d'aires jeux.

ESPACES VERTS

Le dispositif "un arbre, une naissance" sera reconduit.

Il est prévu de renouveler les fleurs de la commune pour 20 000 € et de végétaliser le talus engendré par les travaux entre JP4 et la villa jeunes.

ECOLES

180 658 € devraient être investis en 2026 pour réparer les toitures et les façades des écoles. Les mobiliers pour les écoles maternelle et primaire devraient être renouvelés à hauteur de 19 500 €.

L'agrandissement de JP 3 en cours de réalisation devrait être terminé en 2026. Au total 1 375 413 € devraient être engagés pour ce projet.

100 000 € seraient prévus pour des études pour remise en sécurité des bâtiments scolaires.

EGLISE SAINT-MARTIN

La maîtrise d'œuvre a été réalisée en 2025, les travaux de rénovation intérieure commenceront en 2027, le coût des travaux estimé en 2026 est 198 928 €.

MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

75 000 € devraient être provisionnés pour des études et pour la réalisation d'un Schéma Directeur des Aménagement Lumineux en 2026.

Après la réalisation des études, les travaux devraient être réalisés pour reprendre l'entretien de l'éclairage public actuellement détenu par la CCCY. Depuis 2014, un marché public devait être constitué par la CCCY afin d'obtenir un tarif groupé sur les prestations de fonctionnement de l'éclairage public. Ce marché n'a jamais été achevé et la CCCY refacture aux communes des prestations d'entretien du réseau d'éclairage sans contrat.

CABINET MEDICAL

80 000 € sont prévus pour l'installation d'un Cabinet Médical

RENOVATION

70 000 € sont prévus pour dans la rénovation des logements communaux.

50 000 € sont prévus pour la rénovation la salle Noureev au Conservatoire.

44 148 € sont prévus pour la rénovation du gymnase Phelypeaux.

40 000 € sont prévus pour la rénovation du gymnase de la Bonde.

15 000 € sont prévus pour l'éclairage du court de Tennis.

VIDEOPROTECTION

43 000 € sont prévus pour le remplacement et l'extension de la vidéoprotection.

HALLE DES SAVEURS

Un emprunt de 505 000 € est prévu pour l'achat et la rénovation du local situé au 24, route de Paris.

Variation de l'épargne de gestion 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt emprunts et VNC cessions immobilières)	5 337 534 €	6 145 359 €	6 759 845 €	6 945 513 €	6 728 873 €
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions immobilisations et opérations d'ordre)	6 580 536 €	6 667 172 €	7 291 323 €	7 344 303 €	7 814 674 €
EPARGNE DE GESTION = B-A	1 243 002 €	521 813 €	531 478 €	398 790 €	1 085 801 €
Compte 66 – intérêts de la dette	4 797 €	3 051 €	2 011 €	1 244 €	0 €
EPARGNE BRUTE = C-D	1 238 205 €	518 762 €	529 467 €	397 546 €	1 085 801 €
Annuité d'emprunt en capital	100 941 €	25 729 €	25 729 €	25 729 €	0 €
EPARGNE NETTE = E-F	1 137 264 €	493 033 €	503 738 €	371 817 €	1 085 801 €
Dette restant au 31 décembre	0 €	51 459 €	27 740 €	0 €	0 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT = H/E (en années)	-0,02	0,10	0,06	0,00	0,00
Epargne de gestion / recettes de fonctionnement	19%	8%	7%	5%	14%
Epargne brute / recettes de fonctionnement	19%	8%	7%	5%	14%
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	0%	1%	0%	0%	0%
Annuité / recettes de fonctionnement	1,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,0%

La Halle des saveurs

➤ Prémption du bien

Le 27 juin 2025, la Commune de Jouars-Pontchartrain a réceptionné la déclaration d'intention d'aliéner n° 783212500083, pour un local d'activité de 260 m² situé au 24 Route de Paris, moyennant le prix de 505 000 euros (dont une commission d'agence de 20 000 euros TTC à la charge du vendeur).

Le local appartenait à la Société LEGO 33-89, sise au 664, Route des Combes à MANIGOD (74230).

En date du 6 octobre 2025, la commune a décidé par voie d'arrêté du Maire n° URB-004-2025 d'acquérir ce bien par voie de préemption.

Le prix proposé a été arrêté par la Commune à 454 500 euros, ce qui correspond à une minoration de 10 % du prix annoncé de la déclaration d'intention d'aliéner.

Le 26 novembre 2025, le propriétaire a fait part de son acceptation de l'offre de préemption. L'acte de vente a été signé le 29 janvier 2026.

➤ **Financement du projet**

Le 16 janvier 2026 une demande de prêt a été déposé auprès de la Banque des Territoires, la commune a obtenu le 24 février une lettre d'offre ferme.

La seule condition pour l'obtention du prêt est l'inscription de celui-ci au BP 2026.

Le montant du prêt est de 505 000 € pour une durée de 10 ans avec un taux d'intérêt égalé à celui du livret A + 0,6 % soit 2,11 %.

➤ **Création d'une halle marchande**

La Commune souhaite créer dans le local du 24 Route de Paris une petite halle marchande conviviale, entièrement dédiée à la vente de produits frais et locaux. Ce projet s'inscrit dans une volonté forte de dynamiser le commerce de proximité tout en répondant aux attentes des habitants.


L'objectif est double :

Offrir aux habitants un lieu attractif et chaleureux, propice aux échanges et aux rencontres, où ils pourront se retrouver autour de produits de qualité et des saveurs de notre terroir.

Mettre en lumière les producteurs et créateurs locaux, en leur proposant un espace de vente visible et accessible, véritable vitrine de leur savoir-faire et de leur engagement. A ce jour il n'existe pas d'offre similaire sur la commune.

Pensé comme un lieu de vie à part entière, cette future « Halle des Saveurs » ambitionne de devenir un point de rencontre incontournable du centre-ville. Elle favorisera les circuits courts, encouragera une consommation responsable et contribuera à renforcer le lien entre producteurs et consommateurs, tout en valorisant la richesse et la diversité des talents locaux.

Les engagements pluriannuels

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 
ID : 078-217803212-20260409-030_2026_FIN-BF

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)
Numéro	Libellé								
2025-2	PLURI 3 AGRANDISSEMENT JP3	61	0,00	1 508 991,80	0,00	0,00	0,00	0,00	79 077,67
2025-1	PLURI 4 EGLISE JOUARS	14	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 420,40
TOTAL			0,00	1 908 991,80	0,00	0,00	0,00	0,00	93 498,07

Agrandissement JP3

Mandats 2025 : 28 724,09 €

RAR 2025 : 50 353,58 €

Total : 79 077,67 €

Crédits de Paiements 2026

Reste 2025 : 647 907,88 €

Prévision 2026 : 727 506 €

Eglise Jouars

Crédits de Paiements 2026

Reste 2025 : 84 507,60 €

Prévision 2026 : 114 420,40 €



commune de **Jouars -
Pontchartrain**

Merci !

Mairie de **Jouars-Pontchartrain**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 078-217803212-20260409-030_2026_FIN-BF



CCCY : Evolution des dépenses et recettes 2025/2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 078-217803212-20260409-030_2026_FIN-BF

Sens	Code Article	Libellé Article	Code Fonction	2025		2026	
				Budget Total	Réalisé TTC (Historisé)	Budget	
Dépenses	6042	Achats de prestations de	281		275 000,00	306 468,57	350 000,00
	60611	Eau et assainissement	020	4 500,00		10 807,04	11 000,00
			025	300,00		7 236,62	9 000,00
			211	3 500,00		3 477,10	5 000,00
			212	8 000,00	29 000,00	90 252,03	30 000,00
			313	1 000,00		813,99	1 000,00
			321	7 000,00		6 151,61	9 000,00
			338	3 700,00		1 027,01	1 500,00
			511	1 000,00		3 599,28	4 000,00
	60612	Energie - Electricité	020	67 000,00	360 700,00	35 083,05	40 000,00
			211	8 800,00		1 998,93	3 000,00
			212	26 400,00		1 998,93	5 000,00
			281	2 500,00		1 998,94	3 000,00
			313	8 500,00		6 549,37	7 000,00
			321	40 000,00		33 301,75	35 000,00
			338	10 000,00		9 994,62	12 000,00
			4238	4 500,00		37 299,17	-
			512	80 000,00		68 984,85	70 000,00
			551	0,00		6 447,46	7 000,00
			61	13 000,00		14 017,91	15 000,00
	70	100 000,00		0,00	-		
	60621	Combustibles	020	12 000,00	145 000,00	14 949,40	18 000,00
			211	8 000,00		20 802,81	21 000,00
212			26 000,00		6 614,78	26 000,00	
281			3 000,00		3 271,29	4 000,00	
313			15 000,00		15 135,82	16 000,00	
321			31 000,00		24 117,91	31 000,00	
338			25 000,00		25 148,24	26 000,00	
61			25 000,00		14 887,20	25 000,00	
60622	Carburants	0201	5 000,00	13 000,00	5 764,72	5 800,00	
		020	3 500,00		2 986,42	3 000,00	
		11	2 000,00		2 278,50	3 000,00	
		511	2 500,00		1 333,64	1 700,00	
845	0,00		109,22	1 000,00			
6065	Livres, disq., cass. (biblio)	313		17 500,00	17 494,17	17 500,00	
61358	Autres	020		1 000,00	1 014,33	1 500,00	
615232	Réseaux	512		55 000,00	23 816,56	55 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	020		6 500,00	7 442,50	7 500,00	
6281	Concours divers (cotisatio	13		7 000,00	6 689,73	8 000,00	
Recettes	744	FCTVA	020			3 458,39	
	773	Mandats annulés (exercic	020			711,18	
			11			4,15	
Total				909 700,00	837 191,75	888 500,00	

Tableau des effectifs

	Nouvel effectif	Titulaire	Contractuel	Non pourvu	dont TNC
Postes permanents					
Filière administrative					
DGS	1	1			
Attaché	2	1	1		
Rédacteur principal de 1ère classe	1	1			
Rédacteur principal de 2ème classe	3	2	1		
Rédacteur	3	2	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	3			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	3	2	1		1
Adjoint administratif	9	8	1		1
	25	20	5	0	2
Filière Technique					
Ingénieur	1	1			
Technicien principal de 2ème classe	1	1			
Adjoint Technique Principal 1ère classe	2	2			
Adjoint Technique Principal 2ème classe	8	8			
Adjoint Technique	20	7	12	1	
	32	19	12	1	0
Filière sociale					
Atsem Principal 1ère classe	4	4			
Atsem Principal 2ème classe	2	1		1	
	6	5	0	1	0
Filière Animation					
Animateur	1	1			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2	2			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	5	5			
Adjoint d'Animation	21	9	12		4
	29	17	12	0	4
Filière Police Municipale					
Brigadier Chef Principal	2	2			
Gardien-brigadier	1	0		1	
	3	2	0	1	0
Filière Culturelle					
Bibliothécaire principal	1	1			
Assistant de conservation du patrimoine et des biblio.	2	2			
Adj du Patrimoine	1	1			
	4	4	0	0	0
Total emplois permanents	99	67	29	3	6

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 078-217803212-20260409-030_2026_FIN-BF

Postes non permanents					
Ingénieur ou Attaché PVD	1			1	
Manager de commerces	0				
Apprenti	2		1	1	
Agent Technique	2		2		
Agent d'animation	1			1	
Agent administratif	2		2		
Agent du patrimoine	3		3		3
Total emplois non permanents	11	0	8	3	3
Total Général	110	67	37	6	9

Caractéristiques financières prêt Banque des Territoires

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 078-217803212-20260409-030_2026_FIN-BF

Caractéristiques financières

Les caractéristiques financières des prêts figurant ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Proposition n°1 - 1 prêt(s)

Offre CDC				
Caractéristiques	PRUAM			
Enveloppe	PRU PVD			
Montant	505 000 €			
Commission d'instruction	300 €			
Pénalité de dédit	1 %			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	2,11 %			
TEG ¹	2,11 %			
Phase d'amortissement				
Durée	10 ans			
Index ²	Livret A			
Marge fixe sur index	0,6 %			
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Échéance et intérêts prioritaires			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
Modalité de révision	SR			
Taux de progressivité de l'échéance	0 %			